



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## écoles bilingues Calendretas

Question écrite n° 91125

### Texte de la question

M. Philippe Vitel appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir des écoles « calandretas » et de la langue d'oc. En effet, la dotation est passée de 12 ETP pour l'année 2000-2001 à 2 pour 2005-2006, pour l'ensemble des écoles qui sont implantées dans 7 rectorats et 17 départements. Depuis 3 ans, les dotations ne permettent plus d'assurer le suivi des cursus éducatifs entamés et contractualisés. Cette situation met en péril l'avenir des écoles. La demande de la confédération occitane des écoles laïques Calandretas sollicite 12 ETP dont 6 de suivi pédagogique. Par conséquent, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

En 2005, nonobstant un contexte budgétaire contraint, une attention toute particulière a été portée à la situation des divers réseaux de langues régionales (ABCM pour l'alsacien, Seaska pour le basque, Diwan pour le breton, la Bressola pour le catalan et Calendretas pour l'occitan). Ceux-ci ont bénéficié au total, compte tenu des ressources votées dans le cadre de la loi de finances, de quatorze contrats d'enseignement supplémentaires dont notamment deux au profit de l'association Calendretas. L'attribution de dotations supplémentaires, au bénéfice des réseaux de langues régionales s'effectuera à l'issue des mesures d'ajustement de moyens, actuellement en cours, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2006.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vitel](#)

**Circonscription :** Var (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91125

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 2006, page 3560

**Réponse publiée le :** 29 août 2006, page 9131